

09 mai 2008 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mai 2008](#)

Conseil fédéral du développement durable

Remplacement de membres du Conseil fédéral du développement durable

Remplacement de membres du Conseil fédéral du développement durable

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé u projet d'arrêté royal relatif au remplacement de membres du Conseil fédéral du développement durable.

Sont nommés membres :

- M. O. Van der Maren, comme vice-président en remplacement de Mme C. Ven pour la durée restante de son mandat ;
- Mme J. Miller et M. M.-O. Herman, comme représentants des organisations non-gouvernementales compétentes en matière de protection de l'environnement, en remplacement de Mme Th. Snoy et M. W. Trio pour la durée restante de leurs mandats ;
- Mme A. Heyerick et M. E. De Leeuw, comme représentants des organisations non-gouvernementales compétentes en matière de coopération au développement, en remplacement de MM. G. Fremout et J.-M. Swalens pour la durée restante de leurs mandats ;
- Mme V. Vanhemelen, comme représentante des organisations représentatives des travailleurs représentés au Conseil central de l'Economie en remplacement de Mme I. Dekelper pour la durée restante de son mandat ;
- M. G. Vancronenburg, comme représentant des organisations représentatives des employeurs représentés au Conseil central de l'Economie, en remplacement de Mme C. Ven pour la durée restante de son mandat.

[Le Conseil fédéral du développement durable \(CFDD\)](#) donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique fédérale de développement durable. Le Conseil organise aussi des activités destinées à élargir la base sociétale du développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>